



COMMUNE DE TREIGNAC (Corrèze)



**ARRETE DU MAIRE**

**Stationnement interdit et circulation interdite**

**Rue du Docteur Fleyssac, Place Lakanal, rue Emile Zola, Place des Penitents**

**AT126-2025**

**Annule et Remplace l'AT124-2025**

Le Maire de Treignac,

Vu le code général des collectivités Territoriales, et notamment les articles L2213-1 à L2213-6,

Vu la demande de Mr Alain Couturas

Considérant qu'il y a lieu d'interdire le stationnement et la circulation rue du docteur Fleyssac, rue Emile Zola, Place Lakanal et Place des Pénitents à partir du vendredi 7 novembre 2025 jusqu'au vendredi 14 novembre pour permettre la réfection de voirie.

**ARRETE**

**Article 1** : le stationnement et la circulation sont interdits rue du docteur Fleyssac, rue Emile Zola, place Lakanal et place des Pénitents à partir du vendredi 7 novembre jusqu'au vendredi 14 novembre 2025 pour permettre la réfection de voirie.

**Article 2** : Des panneaux matérialisant cette interdiction sont mis en place par les services techniques de la commune et seront retirés par les demandeurs

**Article 3** : Monsieur le chef de brigade de Gendarmerie de Treignac est chargé pour ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Treignac le 6 novembre 2025

Le Maire,

Gérard COIGNAC

